

## Section 1 Identification du sous-produit / mélange et de la société / entreprise

### 1.1. Identification produit

- Colle blanche pour collage et enduisage EPS Adam Matériaux®

### 1.2. Utilisations pertinentes de la substance/mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées:

Colle pour fixer les panneaux EPS et enduire le filet sur panneaux EPS

#### Utilisations déconseillées:

Utilisations déconseillées:

Toutes les utilisations autres que celles spécifiées ci-dessus.

### 1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### \* Fabricant/Distributeur

Adam Matériaux  
Rue de l'Europe 14  
4280 Hannut - Belgique  
Tel: 0800 18 089  
E-mail: contact@adammatériaux.be  
E-mail adresse de la personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité: contact@adammatériaux.be

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

100 ou 112 (pompiers ou ambulance) aide médicale urgente  
Centre Anti-Poisons: 070 245 245

## Section 2 Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification du mélange conformément aux critères du règlement 1272/2008 / CE:

Skin Irrit. 2; H315  
Eye Dam. 1; H318  
Skin Sens. 1; H317

Selon le règlement 1272/2008 / CE



Eye Dam. 1

Contient : Ciment Portland



Skin Irrit. 2  
Skin Sens. 1

#### Phrases H indiquant le type de risque:

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

#### Phrases P indiquant les mesures de précaution:

P101 - Si un avis médical est nécessaire, munir le récipient ou l'étiquette du produit.

P102 - Tenir hors de la portée des enfants.

P260 - Ne pas respirer les poussières.

P262 - Ne pas mettre dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements.

P280 - Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles. Continuer à rincer.

P313 - Consulter un médecin.

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et VPvB:

sans objet

Indications complémentaires: L'étiquette «irritant» ne s'applique pas à la poudre sèche mais devient valide en condition humide ou en mélange avec de l'eau (réactions alcalines).

Un contact plus long avec le mélange ciment / eau (mortier, béton, etc.) entraîne, en raison de la réaction alcaline, une décomposition des graisses. Afin de réduire les irritations cutanées, il est recommandé d'appliquer une crème protectrice. Le produit peut provoquer une réaction allergique cutanée.

## Section 3 Composition / Informations sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Pas d'application

### 3.2. Mélanges

Ciment blanc Portland

Contient: <30% du poids  
Index numero: -  
CAS Numéro: 65997-15-1  
EC N°: 266-043-4  
Numéro d'enregistrement: -

Classification selon les critères du règlement 1272/2008 /  
EE (\*):

Skin Irrit. 2; H315  
Eye Dam. 1; H318  
Skin Sens. 1; H317

Hydroxyde de calcium:

Contient: <10% du poids  
Index Number: -  
CAS numéro: 1305-62-0  
EC numéro: 215-137-3  
Numéro d'enregistrement: -

Classification selon les critères du règlement 1272/2008 /  
EE (\*):

STOT SE 3; H335  
Skin Irrit. 2; H315  
Eye Dam. 1; H318

La composition change en fonction de la formule. Une modification de la composition ne modifie pas la classification du produit.

\* - propre classification du fabricant

La section 16 de cette fiche de données de sécurité fournit des informations complètes sur lesphrases H.

#### **Section 4 Premiers Secours**

##### Avis Général

Contient du ciment Avec l'humidité, il forme un composé fortement alcalin et il faut protéger ainsi les yeux et la peau. En cas de contact, rincer abondamment à l'eau.

##### 4.1. Descripton des premiers secours

###### Inhalation

Déplacer l'individu exposé du lieu d'exposition, mettez-le dans un endroit tranquille, dans des conditions de repos et donnez lui de l'air frais

###### Contact avec la peau

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. N'appliquez aucun solvant ni diluant.

###### Contact avec les yeux

Gardez les paupières ouvertes et rincez abondamment à l'eau claire pendant au moins 10 minutes; Consultez un médecin.

###### Ingestion

Consultez un médecin! Rincez la bouche et boire. Ne provoquez pas de vomissements!

##### 4.2.Principaux symptômes et effets, aigus et différé

Contact avec les yeux ou la peau, système respiratoire, ingestion.

###### Effets d'exposition aiguë:

Provoque une irritation cutanée. Risque de lésions cutanées graves.

###### Effets de l'exposition chronique.

Peut entraîner une sensibilisation au contact de la peau, surtout en cas d'exposition prolongée. Voir aussi la section 11.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune indication particulière. Demandez conseil à un médecin si un problème persiste.

#### **Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie**

##### 5.1. Moyens d'extinction

###### Moyens d'extinction appropriés

Mousse (résistant à l'alcool), dioxyde de carbone, courants d'eau dispersés (brouillard d'eau).

###### Moyens d'extinction inappropriés

Pas de données disponibles. Le produit n'est pas inflammable.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas connu. Le produit n'est pas inflammable.

##### 5.3. Conseils pour les pompiers

Équipement de protection spécialisé

Masque à gaz, vêtement de protection étanche aux gaz requis.

#### **Section 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les personnes qui ne sont pas membres du personnel fournissant de l'aide:

Interdire l'accès non autorisé à l'endroit exposé.

Pour les personnes fournissant de l'aide:

Respectez les règles de sécurité et de santé au travail.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des vêtements de protection et une protection du système respiratoire.

##### 6.2. Précautions environnementales

Ne laissez pas le produit pénétrer dans les égouts, les eaux de surface et les cours d'eau.

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement à l'état sec. Évitez la formation de poussière.

##### 6.4. Référence à d'autres sections

Les informations sur le contact d'urgence sont fournies dans la section 1.

Équipement de protection et vêtements - voir Section 8.

Traitement des déchets - voir section 13.

#### **Section 7 Manutention et stockage**

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger **Manipulation des déchets**

Respectez les règles de sécurité et de santé au travail. Ne pas manger, boire ou fumer au travail.

Équipement de protection individuelle, voir section 8. Conseils pour la prévention des incendies et des explosions

Évitez le contact avec la peau et les yeux

Évitez la formation de poussière

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Espace de rangement

Conseils sur l'espace de stockage et les conteneurs

Gardez les conteneurs scellés. Autres informations sur le stockage:

Toujours stocker le produit dans des conteneurs conformes à ceux d'origine. Suivez les conseils sur les étiquettes. Gardez le récipient au sec

Classe de stockage

N'est pas applicable

### 7.3. Utilisation (s) finale (s) spécifique (s)

Pas de données disponibles.

### 8.2 Contrôle de l'exposition

Respectez les règles de sécurité et de santé au travail. Assurer une ventilation générale adaptée dans l'espace ou sur le lieu de travail.

#### Protection individuelle

Tenir à l'écart des aliments, des boissons. Retirez immédiatement les vêtements posés. Se laver les mains avant chaque pause et après le travail. Lors de la manipulation du produit, ne pas manger, boire ou fumer.

#### Protection du système respiratoire

Ne pas respirer la poussière. En cas de ventilation inadéquate ou inappropriée, porter des masques avec filtre anti-poussière.

#### Protection des mains

Eviter le contact avec la peau. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Porter des gants de protection appropriés.

Les propriétés protectrices des gants ne dépendent pas seulement du type de matériau dont ils sont faits. Leur durée de protection peut être différente pour les différents fabricants de gants. Pour de nombreuses substances, la durée de protection des gants ne peut être estimée avec précision. Compte tenu des caractéristiques des gants fournies par le fabricant, il convient de veiller à ce que les gants conservent leurs propriétés protectrices lors de l'application du produit.

#### Protection des yeux

Éviter le contact visuel. En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau et consulter un médecin. Porter un masque de protection des yeux.

#### Protection du corps

Pendant le travail, portez des vêtements de protection appropriés. Changer immédiatement les vêtements sales et trempés.

### IMPORTANT

L'employeur est tenu de veiller à ce que la protection individuelle et les vêtements et chaussures aient des propriétés de protection et d'utilité et assurent leur lavage, leur entretien, leur réparation et leur décontamination appropriés.

### 8.3. Exposition environnementale

Ne laissez pas le produit être libéré dans l'environnement.

## Section 8 Contrôles de l'exposition / protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle conformément aux réglementations nationales applicables

Limites d'exposition professionnelle et d'intensité

CAS-No.	Description de la substance	Type	Valeur
65997-15-1	Ciment Portland (poussières)	- NDS - poussière totale - poussières respirables	6 mg/m <sup>3</sup> 2 mg/m <sup>3</sup>
1305-62-0	Hydroxide de Calcium	- NDS - NDSCh - NDSP	2 mg/m <sup>3</sup> - -

### Limites de concentration de la substance - Composants du produit dans le matériel biologique

Non précisé

### DNEL pour la substance - composants du produit en cas d'exposition aiguë et chronique

Non précisé

### PNEC pour la substance - composants du produit pour le milieu aquatique et la station d'épuration biologique

Non précisé.

## Section 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Forme: poudre

Couleur: Gris ou, pour les produits de couleur, voir emballage

Odeur: Caractéristique du produit concerné

Densité en vrac: 1400 - 1600 kg/m<sup>3</sup>

Solubilité dans l'eau: mélange

pH: Réaction alcaline

Décomposition thermique: Non, en bon usage

Autres réactions: Durci hydrauliquement

9.2. Autres informations Non.

## Section 10 Stabilité et réactivité

### 10.1. Stabilité

En respectant la réglementation applicable en matière de stockage et de manutention - stable.

### 10.2. Conditions à éviter

-

### 10.3. Matériaux à éviter

Pas de données disponibles.

### 10.4. Produits de décomposition dangereux

Non, si le conseil est suivi.

## Section 11 Informations toxicologiques

### 11.1. Substances

Non applicable.

### 11.2. Mélange

#### a) Toxicité aiguë

Produit non classé comme dangereux dans les conditions d'exposition aiguë.

#### b) Corrosion cutanée / irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée. Produit classé comme dangereux dans cette classe.

#### c) Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Risque de lésions oculaires graves. Produit classé comme dangereux dans cette classe.

#### d) Sensation respiratoire ou cutanée

Peut causer une sensation au contact de la peau. Produit classé comme dangereux dans cette classe.

#### e) Mutagénicité des cellules germinales

Produit non classé comme dangereux dans cette classe.

#### f) Cancérogénicité

Pas de données disponibles. Produit non classé comme dangereux dans cette classe

#### g) Toxicité pour la reproduction

Pas de données disponibles. Produit non classé comme dangereux dans cette classe.

#### h) STOT-exposition unique

Pas de données disponibles. Produit non classé comme dangereux dans cette classe.

#### i) STOT-exposition répétée

Pas de données disponibles. Produit non classé comme dangereux dans cette classe.

Effets retardés et immédiats ainsi que les effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

Effets de l'exposition à long terme

Peau:

lors d'expositions fréquentes ou à long terme, des réactions allergiques peuvent survenir chez des personnes allergiques

Les yeux:

en contact prolongé ou intensif, peut causer des douleurs, des rougeurs

Données toxicologiques pour l'hydroxyde de calcium.

Effets sur la santé d'une exposition aiguë, estimations classées LD / LC 50

Hydroxide de calcium	Oral	LD 50	7340 mg/kg	(rat)
	Oral	LD 50	7300 mg/l	(souris)

Important

Les estimations s'appliquent à la substance sous forme pure (100%). Système respiratoire: aucune donnée disponible

## Section 12 Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë

Aucune donnée pour le produit n'est disponible.

Le produit n'est pas classé comme toxique pour l'environnement.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Aucune donnée disponible

Toxicité pour les microorganismes

Aucune donnée disponible

Toxicité pour les organismes terrestres

Aucune donnée disponible

Toxicité atmosphérique

Aucune donnée disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

### 12.3. Potentiel bioaccumulatif

Aucune donnée n'est disponible pour le produit.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible pour le produit.

### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

N'est pas applicable.

### 12.6. Autres informations

Classe de toxicité pour l'eau

De l'avis du fabricant, les risques pour l'eau sont faibles.

Aucune toxicité écologique n'est connue.

## Section 13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter dans les égouts. Ne pas laisser le produit contaminer les eaux superficielles et souterraines et le sol.

#### Classification des déchets:

##### Déchets de produits:

10 13 80 - Déchets de production de ciment

##### Déchets d'emballage:

15 01 05 - Emballage composite

##### Élimination des surplus ou des déchets

Ne laissez pas le produit pénétrer dans les égouts. Ne pas jeter avec les déchets municipaux, traiter comme des déchets spéciaux.

##### Élimination des emballages de mélange

Une fois complètement et vidé, l'emballage peut être recyclé.

L'élimination des déchets doit être convenue avec le service régional de protection de l'environnement compétent.

### Section 14 Informations relatives au transport

Transport routier et ferroviaire ADR / RID: Non classé

Transport maritime IMDG / IMO: Non classé

Transport aérien ICAO / IATA: Non classé

### Section 15 Information réglementaire

#### 15.1. Réglementations / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

• Règlement (CE) n° 1907/2006 n° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques (REACH) instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45 / CE et abrogeant les règlements (CEE) n° 793/93 du Conseil et (CE) n° 1488/94 ainsi que la directive 76/769 / CEE du Conseil et les directives 91/155 / CEE et 93/67 du Conseil / CEE, 93/105 / CE et 2000/21 / CE (rectificatif JO L 136 du 29.5.2007, tel que modifié, avec un accent particulier sur le règlement (UE) n° 453/2010 de la 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) No 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions applicables aux produits chimiques (REACH) (REACH), JO L133 du 31.5.2010).

• RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548 / CEE et 1999/45 / CE et modifiant Règlement (CE) n° 1907/2006 (Dz. U. L 353 z 31.12.2008).

#### 15.2.Évaluation de la sécurité chimique.

Évaluation de la sécurité des substances - composants du produit - non réalisée.

### Section 16 Autres informations

#### Informations supplémentaires

Contient du ciment.

Avec l'humidité, il forme un composé fortement alcalin et il faut protéger les yeux et la peau. En cas de contact, rincer abondamment à l'eau. En cas de contact avec les yeux, consulter un médecin. Possibilité des réactions allergiques.

#### Phrases H indiquant le type de risque:

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Les informations ci-dessus sont basées sur l'état actuel des connaissances et concernent le produit sous la forme dans laquelle il est appliqué. Les données du produit sont présentées pour répondre aux exigences de sécurité et non pour garantir ses propriétés particulières. Lorsque les conditions d'application du produit ne sont pas contrôlées par le fabricant, la responsabilité de l'application du produit en toute sécurité incombe à l'utilisateur.

### Abréviations

NDS la concentration maximale admissible, la valeur moyenne pondérée de la concentration, qui a un impact sur le salarié pendant la durée hebdomadaire de travail journalière et moyenne de 8 heures, ne devrait pas entraîner de modification négative dans son état de santé et dans la santé de ses générations futures

NDSch la concentration instantanée la plus élevée admissible, la valeur moyenne de la concentration, qui ne devrait pas entraîner de modifications négatives de la santé d'un employé si elle ne se produit pas plus de 15 minutes et pas plus de 2 heures pendant 1/4h de travail

NDSP concentration maximale admissible dans le plafond, valeur de concentration qui, en raison du risque pour la santé ou la vie du travailleur, ne peut à aucun moment être dépassée dans l'environnement de travail

DNEL Niveau dérivé sans effet  
Concentration prédite sans effet: concentration prévue sans effet

vPvB (Substance) Très persistant et très bioaccumulable

PBT (Substance) Persistant, bioaccumulable et toxique

LD50 La dose de la substance d'essai qui entraîne une mortalité de 50% sur une période donnée

LC50 Concentration chimique mortelle causant la mort de 50% de la population de CE50 testée Concentration de la substance d'essai causant 50% de changements dans la réaction (croissance, par exemple) dans un intervalle de temps donné

NOEC La concentration la plus élevée à laquelle aucune concentration à effet observé n'est observée

RID Règlement pour le transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

\* Données modifiées par rapport à la version précédente